

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00704
Numéro SIREN : 490 923 976
Nom ou dénomination : A.C.M.G. INTERIM

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 6212

COMPTES ANNUELS

**ACMG INTERIM
6 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77000 MELUN**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAST INTERIM
6 Rue du Général de Gaulle
77000 MELUN
Tél : 01 64 39 13 13 Fax : 01 64 39 18 66
RCS MELUN SIRET 490 923 976 00057
Code NAF 7820Z

Copie conforme

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MELUN
09 JUL 2018
ARRIVE LE

SOMMAIRE

Sommaire..... 2

ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 830	18 599	1 231	2 065
Fonds commercial	19 000		19 000	19 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	60 866	44 462	16 404	18 508
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	18 516		18 516	18 516
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	69 264		69 264	76 413
Actif immobilisé	187 476	63 061	124 416	134 502
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				4 000
Créances clients et comptes rattachés	2 149 880	133 404	2 016 475	1 659 420
Autres créances	533 240		533 240	235 921
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	106 062		106 062	2 702
Charges constatées d'avance	6 530		6 530	7 397
Actif circulant	2 795 711	133 404	2 662 306	1 909 439
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	2 983 187	196 465	2 786 722	2 043 941

BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	100 000	100 000
<i>Dont versé</i>	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	198 200	(6 951)
RESULTAT DE L'EXERCICE	247 416	205 150
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	555 616	308 200
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	324 577	91 678
Emprunts et dettes financières divers		4 862
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 347	77 130
Dettes fiscales et sociales	1 185 994	970 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	630 188	591 862
Produits constatés d'avance		
Dettes	2 231 107	1 735 742
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	2 786 722	2 043 942

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 597 051		6 597 051	5 140 383
Chiffre d'affaires net	6 597 051		6 597 051	5 140 383
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			285 448	64 271
Autres produits				
Produits d'exploitation			6 882 499	5 204 653
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			725 299	594 034
Impôts, taxes et versements assimilés			218 271	185 058
Salaires et traitements			4 085 381	3 227 011
Charges sociales			1 228 450	1 011 565
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 040	5 225
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			68 178	63 134
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			253 022	19 393
Charges d'exploitation			6 585 641	5 105 419
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			296 859	99 235
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			412	3 640
Différences négatives de change				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	412	3 640
RÉSULTAT FINANCIER	(412)	(3 640)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	296 447	95 595
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 372	111 469
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 917
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	2 372	114 386
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 400	1 653
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3	3 178
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	51 403	4 831
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(49 031)	109 555
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 884 871	5 319 039
TOTAL DES CHARGES	6 637 455	5 113 889
BÉNÉFICE OU PERTE	247 416	205 150

ANNEXE

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	298 091	68 178	232 865	133 404
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	298 091	68 178	232 865	133 404
TOTAL GÉNÉRAL	298 091	68 178	232 865	133 404

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	69 264	69 264	
Total de l'actif immobilisé	69 264	69 264	
Clients douteux ou litigieux	219 368	219 368	
Autres créances clients	1 930 511	1 930 511	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	5 349	5 349	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	26 283	26 283	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	300 303	300 303	
Etat – Divers			
Groupes et associés	199 865	199 865	
Débiteurs divers	1 440	1 440	
Total de l'actif circulant	2 683 119	2 683 119	
Charges constatées d'avance	6 530	6 530	
TOTAL	2 758 913	2 758 913	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	324 577	158 221	166 356	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	90 347	90 347		
Personnel et comptes rattachés	266 036	266 036		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	430 009	430 009		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	472 856	472 856		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 093	17 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	630 188	630 188		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 231 107	2 064 750	166 356	

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	30 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Installations techniques	7 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 7 ans
Matériel de transport, informatique et mobilier	3 à 7 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Le cas échéant, les valeurs mobilières peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) CICE

Le Cice a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution de leur fonds propres (Art244 quater C du CGI).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le CICE s'élève à 277 877€uros et a été inscrit en diminution des charges du personnel, dans le compte 649100.

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour financer une hausse de la part des bénéfices distribués ou augmenter les rémunérations des personnes exerçant les fonctions de direction.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision pour dépréciation des comptes clients a été comptabilisée au titre de l'exercice pour la somme de 68 177,60€uros

g) Engagements reçus

Un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune pour un montant de 91 000€ a été établi avec la société Mère ACMG Finance.

Il a été comptabilisé à la clôture de l'exercice, un retour à meilleur fortune de 51 288€, imputé au compte 671800.

Le montant restant à rembourser s'élève à 36 404€.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute Rébut d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	38 830		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	18 984		2 507
Matériel de transport	324		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 455		1 596
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	56 763		4 103
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	18 516		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	76 413		(7 149)
Total des immobilisations financières	94 929		(7 149)
TOTAL	190 522		(3 046)

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			38 830	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			21 491	
Matériel de transport			324	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			39 051	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			60 866	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			18 516	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			69 264	
Total des immobilisations financières			87 780	
TOTAL			187 476	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	17 765,18	833,33		18 598,51
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	7 427	3 227		10 654
Matériel de transport	40	162		202
Mat de bureau et informatique, mobilier	30 788	2 818		33 606
Emballages récupérables et divers				
Total Immobilisations corporelles	38 255	6 207		44 462
TOTAL	56 020	7 040		63 061

A.C.M.G INTERIM
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN

RCS MELUN 490 923 976

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2018

L'an 2017,
Le 30 juin,
A 10 heures,

La société ACMG FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 127 bis avenue de la République, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS EVRY 501 606 206,

Représentée par son gérant Antoine CHALLAH,

Associée unique de la société A.C.M.G INTERIM,

En présence de Monsieur Marc GILBERT, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Marc GILBERT, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 15 mai 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 15 juin 2018 à l'associée unique.

R

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 420 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 247 416 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	247 416 euros
Reporter à nouveau la somme de :	47 416 euros
Procéder à la distribution de dividendes pour un montant de : Soit 200€ par parts sociales.	200 000 euros

La société ACMG FINANCE, propriétaires de 1000 parts sociales, recevra 200 000 €

Après l'affectation, le report à nouveau s'élèvera ainsi à 245 616€

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.



TROISIEME DECISION

L'associée unique rappelle qu'une convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé, en date du 11 septembre 2017

La société ACMG FINANCE refacturera mensuellement à la société ACMG INTERIM le coût des salaires dans les proportions imputées.

Cette convention de prestations de services intervenue entre la société et la société mère a été approuvée par l'AGE du 14 septembre 2017.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ACMG FINANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned below the text 'ACMG FINANCE'.

AF CONSEIL
15 rue Roger Salengro
92130 Issy les Moulineaux
Cie Régionale de Paris

Jean GAULLIER
38, rue du Maréchal Foch
78690 LES ESSARTS LE ROI
Cie régionale de Versailles

A.C.M.G INTERIM

**Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100.000 Euros**

**Siège social :
6, rue du Général de Gaulle
77000 MELUN**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*

*

*

RAPPORT SUR DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ACMG Intérim

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'associé unique,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ACMG INTERIM** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

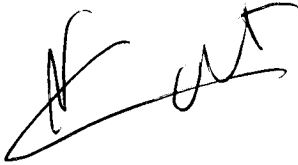
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

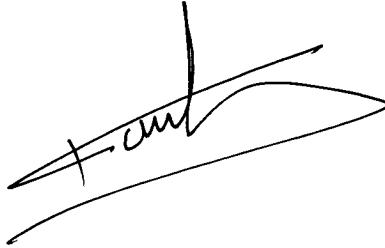
Fait à Paris, le 15 juin 2018

AF CONSEIL



Alain FORT

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris



Jean GAULLIER

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Versailles